



Commune des Aviron

Extrait N° 18 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 20 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 JUL. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **09 juillet 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **32**.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE

Procurations : Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à **M. Éric FERRERE**

Le Maire,



Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 18/ Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CIVIS

Le Conseil Communautaire de la CIVIS a, dans son article 2 du règlement intérieur, fixé le nombre de membres de la CLECT à deux sièges par commune.

Pour rappel, cette Commission est composée de membres délégués des conseils municipaux et est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des Communes membres à l'EPCI lors de chaque transfert de compétence.

Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal est invité à désigner deux représentants de la collectivité pour siéger au sein de cette commission.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations.

Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Le Maire propose la candidature de :

- ✓ **Mme Christelle ETHEVE-VADIER**
- ✓ **M. Bruno COREE**

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote à main levée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, à la majorité absolue (7 abstentions : M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE) :

- **Mme Christelle ETHEVE-VADIER et M. Bruno COREE** ont été désignés comme représentants de la Commune pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CIVIS.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,


Le Maire,

Eric FERRERE

